

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DDCT 128 Subventions d'investissement (49 100 euros) à trois associations et un bailleur social dans le cadre de la politique de la ville.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le Contrat de ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015 par lequel Mme la Maire propose l'attribution de subventions à trois associations et un bailleur social ;

Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement de Paris en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement de Paris en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement de Paris en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris en date du 2 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 21 500 € est attribuée à l'association RSI LA RESSOURCE REEL SYMBOLIQUE IMAGINAIRE (5101) pour la réfection complète des locaux du 14 rue Cronstadt (17^{ème}) pour la sécurité, le confort de l'accueil du public (2015_07954). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 13 000 € est attribuée au bailleur social LOGEMENT FRANCILIEN pour des travaux au sein du local de l'association Ombre en lumière du situé au 18 rue de l'Orillon (11^{ème}) afin de permettre l'amélioration de l'accueil du public et des conditions de travail des salariés (2015_07958). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3: Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association les XEROGRAPHES (13590) pour rafraichir les peintures du local situé 19 rue Cavé (18^{ème}) afin d'accueillir des expositions des artistes du quartier, mais aussi pour des travaux d'aménagement d'une cuisine plus fonctionnelle et plus sécurisée pour les ateliers cuisine (2015_06389). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 9 600 € est attribuée à l'association RESEAU MOM'ARTRE (19394) pour des travaux d'isolation thermique et acoustique du local situé au 165 bis rue Pelleport (20^{ème}) (2015_07931). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 5: La dépense pour un montant de 49 100 € sera inscrite sur les crédits de la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires, sur le chapitre 204 rubrique 020 nature 20422 ligne 14002 « Provision pour une subvention d'investissement aux personnes de droit privé », du budget d'investissement 2015 et suivants de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO